

*Compléter un dossier séparé par élève inscrit au Lycée Rochambeau.  
Ceci est un document juridique important. Veuillez le lire attentivement.*

*Le montant annuel des frais de scolarité est dû au 1er juillet 2008, sauf en cas d'option d'un plan de paiement proposé par la société FACTS Tuition Management Company. La société FACTS propose l'étalement des paiements, le règlement par carte de crédit ou par virement de fonds.*

*Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, parent ou représentant légal de l'élève mentionné ci-dessus, suis légalement en mesure de contracter un accord avec le Lycée Rochambeau French International School ("Lycée") et la Fondation du Lycée Français International de Washington ("Fondation").*

*Je reconnais que l'inscription ou la réinscription dudit élève ne seront considérées comme définitives qu'après avoir fourni au Lycée les documents d'inscription, administratifs et médicaux dûment remplis.*

*Durant toute la scolarisation de mon (mes) enfant(s) au Lycée, je m'engage à adhérer à l'ensemble des règlements du Lycée soit; l'engagement contractuel, le régime disciplinaire, la politique d'inscription, les passages de classe ou le redoublement; les règles imposées par la Special Exception, le transport scolaire. Je comprends que la signature de ce document engage également mon (mes) enfant(s) qui seront soumis aux mêmes règles. Le règlement dans son ensemble est arrêté par la Conseil d'Administration de la Fondation et le Lycée/la Fondation se réserve le droit d'ajouter, de modifier ou de supprimer ces règles à discrétion avec ou sans autre forme de préavis. Le Lycée Rochambeau suit les programmes français. Toute violation de ces règles entraînera des sanctions qui pourront aller jusqu'à l'exclusion sans remboursement d'aucun frais.*

*Je m'engage à adhérer aux points suivants:*

- Les frais de scolarité de base sont ceux de l'année scolaire 2008-2009. Les frais annexes peuvent être sujet à modification par le Lycée. Ces frais concernent le transport scolaire, la cantine, les voyages extra et co-scolaires, les livres, les fournitures et autres matériels éducatifs, les études, les frais de recouvrement, etc..*
- Les frais d'ouverture de dossier et le droit annuel d'inscription sont dus au 1er juillet 2008 et ne sont pas remboursables. J'ai la possibilité de choisir un plan de paiement qui me donne droit au règlement des frais de scolarité en plusieurs versements. En choisissant cette méthode de paiement, je devrais m'acquitter des frais afférents qui me seront exposés avant que j'opte pour ledit plan de paiement.*
- Tout règlement non effectué à la date d'échéance, soit au 1er juillet 2008, ou à toute autre date convenue au préalable par écrit, sera majorée de \$25.00 pour*

- chaque date de paiement non honorée. Tout chèque retourné par la banque pour provision insuffisante entrainera le paiement de 35\$. Il pourrait alors être demandé d'effectuer les règlements futurs par money order ou chèque certifié.*
- *Un élève se verra refuser l'entrée de l'établissement si des dettes le concernant restent impayées depuis plus de soixante (60) jours. La non fréquentation du Lycée par l'élève pour cause de retard de paiement de factures ne donnera lieu à aucun remboursement.*
  - *Je suis entièrement responsable du paiement des frais de scolarisation de mon/mes enfant(s) jusque et y compris les frais légaux engagés par le Lycée pour le recouvrement des frais de scolarisation. Ceci s'applique dans tous les cas, même lorsque les frais de scolarisation sont partiellement ou totalement payés par l'employeur des parents, leur gouvernement ou tout autre organisme. Dans le cas d'une action en justice, ou de toute autre procédure pour le recouvrement des sommes dues, je m'engage à payer ces sommes, les pénalités mensuelles et les frais de recouvrement.*
  - *Si une dette de l'année précédente existe encore au jour de la rentrée 2008-2009, l'élève ne peut être réadmis avant que cette dette et les pénalités afférentes n'aient été réglées.*
  - *L'inscription ou la réinscription ne sont considérées comme définitives qu'après versement des frais d'ouverture de dossier et du droit annuel d'inscription. L'admission le jour de la rentrée ne peut avoir lieu que si le versement dû le 1er juillet 2008 a été effectué.*
  - *Les parents avec plus de deux enfants inscrits auront droit à une réduction de \$600 sur la scolarité du troisième enfant et 750\$ pour chaque autre enfant, sous réserve que les parents ne reçoivent aucune aide extérieure d'un gouvernement, de leur(s) employeur(s) ou de tout autre organisme pour la scolarité de leurs enfants. La demande doit être faite par écrit dès l'inscription.*
  - *En cas de départ d'un élève un préavis de 30 jours est requis par écrit. En cas de départ ou d'inscription au cours d'année scolaire tout mois commencé sera dû. En cas d'annulation avant le jour de la rentrée, les frais payés à l'avance seront entièrement remboursés à l'exception des frais d'ouverture de dossier et du droit annuel d'inscription.*
  - *Aucune déduction pour absence ou exclusion temporaire d'un élève ne peut être accordée. Il en est de même dans le cas d'un service momentanément, accidentellement ou occasionnellement non assuré par le Lycée (absence d'un professeur, panne de bus, de chauffage, fermeture partielle pour mauvais temps ou par précaution sanitaire ou de sécurité, etc.)*
  - *Le Conseil d'Administration de la Fondation se réserve le droit de supprimer un programme d'enseignement sans autre forme de préavis. Aucun remboursement ne sera accordé pour cause de changement dans un programme d'enseignement ou autres activités scolaires qui pourrait survenir pendant l'année scolaire.*
  - *Le Lycée se réserve le droit de mettre fin à l'inscription d'un élève. Le trimestre en cours sera dû dans son intégralité.*
  - *Dans le cas d'une erreur de facturation en faveur des parents, le Lycée et/ou la Fondation établira par écrit la demande de remboursement. Je m'engage à rembourser immédiatement le trop versé par le Lycée.*

- *Toute activité présente certains risques et dangers que parents et élèves sont priés d'examiner et qu'ils assument du fait même de l'inscription au Lycée Rochambeau.*
- *Je renonce par la présente à toutes revendications ou causes d'éventuelles actions en justice que pourraient vouloir mener maintenant ou à l'avenir mes agents, mes héritiers ainsi que moi-même contre l'Ecole, le Lycée Rochambeau, la Fondation, ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés, agents ou personnes volontaires.*
- *Je m'engage, ainsi que mes enfants, à ne pas proférer de commentaires outrageux ou faux sur l'Ecole, le Lycée Rochambeau, la Fondation, ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés, agents ou personnes volontaires.*
- *Je dégage l'Ecole, le Lycée Rochambeau, la Fondation, ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés, agents ou personnes volontaires de toute responsabilité en ce qui concerne des dommages corporels ou matériels liés à l'inscription et à la fréquentation de mon/mes enfant(s) au Lycée ainsi que tous dommages corporels ou matériels, pertes, accidents, retards, maladies, dépenses ou toute autre cause connue ou inconnue liée à l'inscription et la fréquentation du Lycée.*
- *J'autorise mon(mes) enfant(s) à participer à toutes les sorties scolaires organisées et encadrées par le Lycée.*
- *J'autorise le Lycée à utiliser photos et autres images de mon/mes enfant(s) sur le site internet de l'Ecole, pour des publications papier internes ou pour des opérations promotionnelles extérieures. Il revient aux parents de prévenir par écrit la Direction du Lycée Rochambeau en cas d'opposition à cette autorisation. Veuillez envoyer une lettre au Proviseur en indiquant le(s) nom(s) de votre/vos enfant(s) et en précisant que vous ne souhaitez pas que des photos de votre/vos enfant(s) soient utilisées sur le site internet, pour des publications internes ou à des fins promotionnelles.*
- *Le Lycée se réserve le droit de mettre fin à l'inscription ou de refuser la réinscription de tout élève si le Lycée peut raisonnablement considérer que les actions de ses parents ou représentants légaux sont en contradiction avec l'ensemble de ses règlements ou interfèrent matériellement avec l'accomplissement de sa mission éducative ou avec ses intérêts et sa réputation.*
- *L'ensemble des termes suscités constitue l'accord entre les parents et le Lycée. Aucune information verbale donnée par un employé de la Fondation ne peut renier ou modifier les termes de cet accord. Le Conseil d'Administration de la Fondation est le seul organisme autorisé à amender cet accord et le fera par écrit. Le ou les amendements seront signés par les deux parties.*
- *Le présent contrat est régi par les lois en vigueur dans l'état du Maryland. Je consens expressément à être soumis à la compétence des juridictions fédérale et d'état dans le cas d'une action en justice intentée par le Lycée à mon encontre en rapport avec le présent contrat ou la fréquentation du Lycée Rochambeau par mon(mes) enfant(s).*
- *Lu et approuvé.*